



FORMATIONS COURTES

INITIATION



Ref. : 8940024

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1440  
€ HT

Repas inclus

Code Dokelio : 025208

# GÉRER UNE ICPE

## Organiser la gestion de son ICPE dans le respect de la réglementation

Une installation classée pour la protection de l'environnement relève d'un régime juridique spécifique. Ainsi, sa gestion dans le respect des exigences administratives sera facilitée par la maîtrise des bonnes pratiques à adopter, de sa création à sa fermeture ou cession, et bien entendu tout au long de son exploitation.

### OBJECTIFS

Identifier le cadre juridique applicable aux installations classées  
Décrire les démarches à mettre en œuvre aux différentes étapes de la vie d'un site et les précautions à prendre  
Analyser les risques de mise en jeu de la responsabilité et les sanctions

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Directeurs de site  
Responsables techniques et environnement  
Responsables juridiques et juristes

### PRÉREQUIS

Avoir des notions de base sur les enjeux de la gestion d'une ICPE

### COMPÉTENCES ACQUISES

Se conformer aux obligations administratives afin de gérer son ICPE

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval  
Classe virtuelle retour d'expérience

### PROGRAMME

Gérer une ICPE

#### Analyser les textes applicables

- La législation des installations classées, la nomenclature ICPE, les régimes de la déclaration, de l'enregistrement et de l'autorisation

Exercice d'application : identification des rubriques récurrentes sur un site classé ICPE

- La réforme de l'étude d'impact et de l'enquête publique
- L'incidence des directive IED et SEVESO III et de leurs textes d'application
- Les simplifications des procédures administratives : certificat de projet et autorisation unique

#### Maîtriser la procédure administrative pour l'ouverture de l'installation

##### Identifier les précautions à prendre selon le régime applicable

- La déclaration
- Le régime d'enregistrement et les procédures associées
- L'autorisation : présenter et rédiger le dossier de demande, la réforme de l'étude d'impact et l'autorisation unique
- La nouvelle procédure d'autorisation environnementale unique

Exercice d'application : identification des points clefs de la réforme de l'étude d'impact sur la base de retours d'expérience



Organisme qualifié  
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr  
Siret 412 806 960 0032



- Les exigences liées à la transposition de la directive Seveso III
  - Les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) : obligations ou recommandations
- Étude de cas : analyse d'un schéma récapitulatif d'une demande d'autorisation d'exploiter

#### **La constitution des garanties financières**

- Les installations assujetties
- Les modalités de constitution : nature des garanties, montant et durée
- Repérer les organismes pouvant se porter garants

#### **Cerner les enjeux juridiques et financiers en cours d'exploitation**

##### **Développer des relations avec la DREAL**

- Ses missions et l'étendue de son contrôle
- La DREAL et la DRIEE, partenaires privilégiés des industriels
- Les acteurs de l'administration impliqués dans les ICPE et le CODERST
- Prévenir les sanctions encourues

##### **Faire face à un contentieux administratif des ICPE**

- Engager un recours et respecter les délais
- Les pouvoirs du juge et les sanctions prononcées

Étude de cas : présentation d'un retour d'expérience en matière de contentieux de demande d'autorisation d'exploitation

##### **Identifier les responsabilités civile et pénale du fait des dommages causés par l'installation**

- Les risques et les sanctions encourues
- Les précautions à prendre au regard de la jurisprudence

##### **Intégrer les contraintes lors de la cession ou de la fermeture de l'installation**

- Changer d'exploitant : obligations et responsabilités de l'acheteur et du vendeur
- Audits techniques et évaluation du passif environnemental
- Procédure de fermeture du site : portée pratique de l'obligation de remise en état

Partage d'expériences : échange sur les difficultés rencontrées dans la pratique et les actions prioritaires à mettre en œuvre dès son retour en situation professionnelle

### **INTERVENANTS**

Dominique EBERENTZ  
Consultant expert ICPE  
CABINET EBERENTZ CONSULTANTS

Marie-Pierre MAÎTRE  
Membre du Conseil Supérieur de la prévention des risques - Avocat Associé  
ATMOS AVOCATS

### **MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant  
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs  
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

### **LIEUX ET DATES**

<b>À distance</b> 03 et 04 oct. 2022	<b>Paris</b> 01 et 02 déc. 2022	<b>Lyon</b> 04 et 05 oct. 2022
	<b>Nantes</b> 03 et 04 oct. 2022	<b>Bordeaux</b> 03 et 04 oct. 2022
	<b>Lille</b> 03 et 04 oct. 2022	

